



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 5 mars 2015

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. -
MMES FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - BOUTIE
- BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) -
GODEFROY - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR -
VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/32

**Objet : Voirie - Opération de sauvegarde de la VC3 de Montdragon suite à
l'affaissement du mur de soutènement - plan de financement**

Monsieur le Président revient sur le projet de restauration du mur de soutènement de la voie communale n°3 à Montdragon. En effet, en 2012, le mur de soutènement de la voie s'est partiellement effondré, emportant avec lui une portion de voirie.

Des travaux de confortement de la voie et de reprise du revêtement sont donc à prévoir. Cette opération est prévue pour 2015.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel du projet :

Conseil Général (20 %)	7.079,16 €
CCLPA (80 %)	28.316,64 €
	35.395,80 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la réalisation de cette opération et son plan de financement comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la réalisation de l'opération de sauvegarde de la VC3 sur la Commune de Montdragon suite à l'affaissement du mur de soutènement et son plan de financement d'un montant total de 35.395,80 € HT, comme détaillé ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Voirie 2015,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 10 mars 2015.

Le Président,
Raymond GARDELLE